

IL N'EST PAS RARE DE TROUVER DES DÉCHETS EN FORÊT. EST-CE QUE LES PERSONNES QUI LES RAMASSERONT POUR LES JETER DANS LES POUBELLES SERONT VRAIMENT AMENDABLES ?

A nouveau c'est une question de proportionnalité. Une petite quantité de déchets trouvés dans la nature et déposés directement dans un molok ne va pas perturber le système ni engendrer un amende.

Par contre si tout le monde commence à mettre ce qu'il ramasse dans la nature et aussi ses propres déchets directement dans le molok ça ne va pas aller.

L'amende est surtout là pour sanctionner un mauvais comportement. Les poubelles publiques continueront aussi d'exister.